



Le 2 juin 2025

Objet : Adresse intersyndicale pour une approche intégrée des questions maritimes

Monsieur le Secrétaire Général, Monsieur le Directeur Général,

Les organisations majoritaires de l'administration de la mer ont adressé il y a quelques jours, leur constat unanime relatif aux réunions informelles avec la DGAMPA devenues sans substance faute d'un cadre exigeant et de manque d'ambition à traiter les sujets dans toutes leurs dimensions.

L'ordre du jour de ce CSA-M nous invite à illustrer quelle approche nouvelle le Ministère chargé de la mer et la DGAMPA gagneraient à aborder avec les représentants des personnels pour sortir d'une vision « au coup par coup. »

Le travail avec la Direction métier pourrait s'inscrire dans un nouveau paradigme afin d'appréhender les sujets mer en cohérence, dans leur ensemble, avec une vision et plus seulement de manière segmentée, par opportunité.

Alors qu'il nous est proposé lors de ce CSA-M d'échanger sur deux textes relatifs à la prise en compte de la santé des agents des Affaires Maritimes affectés en services opérationnels, constatons qu'une fois encore nous nous privons de l'essentiel :

- définir une doctrine d'emploi des personnels chargés du contrôle maritime avec plans de formation, bilan de compétence et niveaux requis,

- appréhender le contrôle maritime dans toutes ses dimensions : « pêche, sécurité, dumping social, pollution, transport, droit du travail maritime, protection environnementale des espaces et espèces sensibles, mise sur le marché des navires, sécurité portuaire, navigation, cultures marines et aquaculture, utilisation commerciale navires plaisance, bateau école, assistance aux migrants, prévention - lutte stupéfiants navigation professionnelles »

- concevoir un corpus commun de personnels chargés du contrôle avec spécialités et passerelles pour les agents, ou de repli en cas de raison de santé,

- bâtir un « écosystème d'emplois maritimes », à cadre statutaire commun, dédiés à la surveillance et au contrôle, à même de forger un « esprit de corps » ainsi que des voies d'évolution décroisées entre DIRM et DML, de diversification pour les agents, de reconversion sans perte des acquis d'expérience.

La matière ne manque pas et alors que la DGAMPA se dote d'une « Mission Contrôle et Surveillance » dont l'objet est approuvé sans réserve par les organisations syndicales, nous ne travaillons pas le domaine tandis que **les textes qui nous sont présentés renvoient une impression d'hostilité, de menace pour les personnels, d'édification d'un outil imparable pour « virer » les agents ou porter atteinte à leurs intérêts.**

En l'état et en l'absence d'urgence, nous considérons que le sujet n'est pas mûr pour pouvoir être traité sereinement dans sa globalité.

Nous demandons à surseoir à l'examen pour étudier :

- les conditions de reclassement en cas d'inaptitude qui ne sauraient se résumer à un changement de spécialité,
- l'examen comparé des dispositions applicables dans la fonction publique pour les missions nécessitant des corps à aptitudes physiques,
- le dispositif de « Période de Préparation au Reclassement »,
- l'arrêté Ministériel des postes de reclassement que nous souhaitons « toiletter » afin de l'adapter aux exigences nouvelles des missions.

Saisissons-nous de ce sujet pour une approche globale au sein d'un atelier « Métier Mer » pluridisciplinaire qui nous autorise une réflexion collective sur l'état et le devenir des missions de contrôle et de surveillance au sein de l'administration de la mer.

*

*

*

Nous demandons le report d'examen de ces textes.

Le secrétaire général
SNPAM-CGT



Nicolas MAYER

Le Secrétaire général
SNPAM-FO



Sélim MENTALECHETA

La Secrétaire générale
Sne-FSU pour la FSU



Véronique CARACO-GIORDANO